

KIMA VENTURES

Société par actions simplifiée au capital de 25 000 000 euros  
Siège social : 16 rue de la Ville-l'Évêque (75008) Paris  
520 816 950 RCS Paris

(la « Société »)

*COPIE CERTIFIEE CONFORME*

---

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT

EN DATE DU 21 AOUT 2025

---

[...I...]

PREMIERE DECISION

*Nomination d'un Directeur Général*

---

Connaissance prise des statuts de la Société, qui prévoient en leur article 14 intitulé « Direction Générale » qu'il appartient au Président de nommer, le cas échéant, un Directeur Général,

Le Président décide de nommer en qualité de Directeur Général de la Société, sans limitation de durée et à compter de ce jour :

- MONSIEUR ANTHONY MAAREK, né le 8 janvier 1976 à Fontenay-sous-Bois (94), [...I...]

Monsieur Anthony Maarek exercera ses fonctions de Directeur Général conformément aux statuts de la Société et aux dispositions légales applicables et ne percevra pas de rémunération en contrepartie de l'exécution de son mandat.

Le Président constate que Monsieur Anthony Maarek a déclaré par avance accepter les fonctions de Directeur Général si celles-ci venaient à lui être confiées, et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

*Cette décision est adoptée par le Président.*

---

DEUXIEME DECISION

*Pouvoirs pour formalités*

---

Le Président confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales, de dépôts et de publicités requises, notamment auprès du greffe du Tribunal de commerce de Paris.

*Cette décision est adoptée par le Président.*

[...I...]